





responsabilité légale et reconnue du gouverneur, et qui eût été dévoué, pour ainsi dire, à l'empire et à l'érection en république anarchique; les hommes au pouvoir dépendant des votes d'une majorité d'une assemblée élective pour la possession d'emplois lucratifs, distribuant et augmentant, au moyen de cette majorité seule, le revenu public, et ayant par conséquent un puissant motif pour recourir à la corruption afin de s'assurer de leur majorité; ce qui eût ouvert la carrière à une lutte sans fin, pour les emplois et leurs émoluments, à des politiques ambitieux, vains, égoïstes et cupides, opérant sur les passions et les préjugés d'une population mixte et discordante, et eût par là même mis en danger la paix publique et le bien être général.

Lord Metcalfe avait un sentiment trop vif de sa responsabilité et de ses devoirs envers son pays, pour se soumettre à une usurpation. S'il avait pu oublier ces devoirs, ils n'auraient pas manqué de lui être rappelés par les délégués énergiques de deux secrétaires d'état au département des colonies, l'un de lord GLENELG de 1836, et l'autre de lord JOHN RUSSELL du 14 octobre 1839, qui n'ont jamais été révoqués.

Lord Metcalfe refusa de violer le dépôt qui lui avait été confié par Sa Majesté, et le conseil donna sa démission et le laissa privé de conseillers constitutionnels. Non seulement ces messieurs donnèrent leur démission, mais ayant obtenu un vote de confiance de la majorité de l'assemblée représentative, ils prétendirent qu'ils étaient obligés de se soumettre et de consentir à la formalité de leur réinstallation dans leurs emplois.

On exigeait ainsi virtuellement que l'autorité de la couronne dans toute l'étendue de ses possessions fût abandonnée à la majorité de l'assemblée élective du jour, et cette tentative ayant échoué, on eut recours à une coalition de parti, s'appuyant sur sa majorité, et faisant des appels à toute sorte de passions et de préjugés populaires, même à des distinctions d'origine nationale, afin d'empêcher l'organisation de tout autre conseil exécutif habile à donner des avis pour le bien être de toutes les classes de sujets de Sa Majesté dans la province. Cette coalition, quoiqu'elle n'ait reculé devant aucun faux-exposé et n'ait pas été, comme on peut le croire, par trop scrupuleuse quant aux moyens, n'a cependant eu qu'un succès partiel, le gouverneur ayant obtenu l'appui d'une petite majorité de l'assemblée législative élue après une dissolution.

Il fut enfin organisé un nouveau conseil, composé de sept au lieu de onze membres, et dont cinq seulement faisaient partie de l'assemblée législative, au lieu de dix membres du conseil précédent. Mais tous les actes du gouvernement continuèrent à être déniés et faussés dans les journaux soutenus par les membres de l'ex-conseil. Les personnes qui composent le conseil actuel ont été calomniées collectivement et individuellement, et désignées à la haine publique sous toutes les formes imaginables. Même le gouverneur, qu'on avouait n'être pas responsable dans la colonie, a été en butte à des attaques personnelles.

De fait, tout l'esprit de l'opposition a semblé plutôt indiquer le venin d'une ambition déshonorée de leur part, et la haine de ceux qui remplissent leurs places, qu'un désir d'assurer un bon gouvernement ou la répression d'aucun abus ou d'aucune injustice existante. C'était, en effet, un esprit qui semblait plutôt disposé à en profiter. Cet esprit s'est montré, dans bien des occasions, plus conforme à celui du club jacobin, qui ne voulait pas tolérer d'autre opinion que la sienne, et cherchait la destruction de tous ceux qui avaient n'y pas obtempéré, qu'à celui de la liberté britannique, qui laisse à ses convictions de bonne foi, sans haine, sans malice et sans persécution, assurant ainsi justice et protection à tous.

Un tel esprit était sûr de trouver un écho dans lord Metcalfe, né et élevé dans la jouissance de la liberté, des lois et de l'ordre, dans un pays où ces choses sont établies depuis long temps; dans le même SIR CHARLES METCALFE qui avait proclamé dans l'Inde la liberté des opinions, et qui, à la Jamaïque, avait aidé à rompre les liens des esclaves.

Déjà il commençait à jouir en Canada du fruit de son ferme attachement à ses devoirs et de ses dispositions libérales, désintéressées et droites. Il avait reçu les marques les moins équivoques de l'approbation de sa souveraineté. Il a seulement à regretter que sa santé ne lui ait pas permis de continuer plus long-temps à remplir efficacement les hautes fonctions qui lui étaient confiées. Il a laissé le pays avec de grandes souffrances personnelles, parfaitement résigné au sort commun de l'humanité; mais sa mémoire sera long-temps chérie en Canada, pour le bien qu'il a fait et le mal qu'il a empêché, pour l'exemple qu'il a donné de l'empire sur soi-même dans les plus rudes épreuves, et pour l'illustration pratique que sa courte carrière parmi nous a fournie de ces grandes et salutaires vérités, que l'honnêteté est la meilleure politique, et que la droiture est un grand gain.

Il n'est probablement pas tombé moins de deux pieds de neige, hauteur moyenne, depuis dimanche; mais elle a été amoncelée par le vent à une hauteur de huit à dix pieds en quelques endroits, tandis qu'en d'autres la terre est à nu; de sorte que les chemins doivent être à peu près impraticables. La rivière Saint-Charles est prise, et le fleuve devant la ville est couvert de glaces comme il l'est ordinairement au mois de janvier.

Nombre de bâtiments ont été vus en bas pris dans les glaces. Le sergent Brady, de la police, a été envoyé à leur secours avec trois canots, moyennant une souscription faite parmi les marchands de la Basse-Ville.

MISSION DE LA RIVIERE-ROUGE.—Nous commençons aujourd'hui la publication promise de l'extrait d'un journal tenu par M. Louis Lafleche, prêtre, missionnaire à la Rivière-Rouge.

Plusieurs journaux ont cité une lettre de M. Lafleche d'après laquelle M. Darveau, missionnaire dans ces contrées, dont nous avons appris la mort l'année dernière, aurait été victime d'un odieux assassinat. Nous sommes autorisés à dire que des lettres d'une date postérieure contredisent cette assertion et représentent la mort de M. Darveau comme purement accidentelle.

### COMITÉ GÉNÉRAL DE SECOURS.

(Extrait de la séance de lundi dernier.)  
Le trésorier présente l'état suivant des recettes et déboursés depuis le 24 du mois dernier jusqu'à ce jour inclusivement:  
Montant reçu suivant état du 24 novembre..... £66,377 13 4  
Id. id. depuis..... 25 0 0  
..... £66,402 13 4  
Il déboursés suivant dern. état £45,071 0 4  
Id. id. depuis, jusqu'à ce jour, 5,508 19 10  
..... 50,580 1 2

Balance en caisse..... £15,822 12 2  
M. Symes annonce la réception de 28 barils de farine envoyés de Montréal par MM. M'Pherson, Crane & Co., comme venant de George Cumming, écuyer, de Port Dover.

Des remerciements ont été votés à M. Cumming pour ce don libéral.  
Le sous-comité nommé pour assister MM. Smolenski et Aubin dans l'établissement d'une briquetterie fait un rapport qui est déposé sur la table.

Le sous-comité chargé d'acheter de la farine et d'autres provisions rapporte qu'il a acheté et emmagasiné ici 2475 barils de farine qui n'ont coûté que £4185, et il suggère qu'il conviendrait de la faire assurer.

Cette suggestion est approuvée et le sous-comité est autorisé à affecter l'assurance pour six mois.  
Sur motion de M. Lee, secondée par M. Joseph Légaré fils, il est

Résolu—Que le président soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour retirer les sommes déposées entre les mains du commissaire-général pour les incendiés.  
Le révérend M. Baillargeon, secondé par M. Pierre Gingras junior, propose

Que le sous-comité de distribution ait instruction de partager tous les effets envoyés pour le soulagement des incendiés entre les différentes congrégations de cette ville proportionnellement au nombre des incendiés en chaque congrégation.  
M. Hale, secondé par M. le shérif Sewell, propose en amendement de résoudre

Que ce comité a toute confiance dans l'équité de la distribution des vêtements qui a été faite par le sous-comité de distribution.  
Lequel amendement est adopté à la majorité des voix.

Sur motion du docteur Kimlin, secondée par M. Lemesurier, il est

Résolu—Que le sous-comité de distribution ait instruction de fournir à ce comité un rapport hebdomadaire de ses procédés et de la balance entre les mains de son trésorier.  
Le comité s'ajourne au lundi 15 du courant, lundi prochain étant un jour de fête dans l'église catholique-romaine.

(Signé) E. L. MONTIZAMBERT,

UN VOL ENORME A LA POSTE.—Les sacs transmis, le 11, à la poste de New-York par celle d'Albany, ne sont pas arrivés à leur destination. On ne s'en est pas préoccupé pendant plusieurs jours, et depuis on a fait d'intenses recherches pour retrouver les sacs perdus. Ils contiennent des valeurs considérables, qui, heureusement, n'étaient pas réalisables pour les flous qui ont opéré cet étrange escamotage, car c'étaient des traites dont le paiement a été arrêté à temps. Il y en avait pour un montant de 120 à 150 mille dollars. Ce ne sera, pour les intéressés, qu'une perte de temps, mais ce n'est pas la faute de l'administration des postes s'il n'y avait pas dans les sacs d'a bill. ils dont les valeurs auraient pu faire leur profit.

MISSION DE LA RIVIERE-ROUGE.  
Extrait d'une lettre de M. Ls. LAFLECHE, prêtre, missionnaire à la Rivière-Rouge, adressée à un de ses amis à Nicolet.  
St.-François-Xavier de la Prairie du Cheval blanc, 1er juin 1845.

Mon cher ami,  
Le 27 avril 1845, je quittai Montréal. Quelques voitures à la suite de Nos Seigneurs évêques de Montréal et de Juliopolis formaient le cortège qui nous conduisit à la Chine. Le temps était magnifique. Plusieurs centaines de personnes étaient accourues des environs pour nous saluer à notre départ. Nos voyageurs, la gaieté de Bacchus peinte sur le visage, étaient loin de nous laisser soupçonner les peines du voyage que nous allions entreprendre; ils attendaient avec impatience le signal du départ. Enfin à midi sonnant, des hurrahs mille fois répétés annonçaient que nous commençons la route qui devait nous conduire à travers d'épaisses forêts à 600 lieues de notre patrie. Six heures après, nous arrivions au lac des Deux-Montagnes, au bruit d'une triple décharge de trois canons, honneur que les sauvages de ce village s'empressèrent de rendre à Monseigneur de Juliopolis. Le lendemain, jour de la Ste.-Famille, nous eûmes, contre notre attente, le bonheur d'entendre la sainte messe, et aussitôt après, il fallut prendre le canot. Ce qu'il y a de remarquable de Montréal à Bytown, ce sont les nombreux et magnifiques canaux qui ouvrent une navigation libre entre ces deux villes. Quelques arpents au-dessous de Bytown, la rivière du Rideau, en se précipitant d'un rocher taillé à vive arête, forme la plus jolie cascade qu'il soit possible de voir: elle tite probablement son nom du beau rideau que forment ses eaux devant le rocher du haut duquel elles se précipitent. A un mille au-dessus de Bytown, est la chute des Chaudières, la plus considérable et la plus pittoresque que j'aie vue jusqu'ici. Toute la masse des eaux de l'Ottawa se précipite entre deux rochers qui ne leur laissent qu'un passage de 200 pieds de large. Un superbe pont en pierre et en fer était en construction sur ce canal. Un courant d'eau considérable, séparé de la masse par un rocher qui élève hardiment sa tête au milieu de la chute, vient se briser avec fracas au pied d'un autre rocher sous lequel il s'entonne en mugissant; il m'a été impossible d'en voir en aucun endroit l'issue. Il est à remarquer que dans ces endroits, où l'on voit aujourd'hui des villes, il n'y avait pas une petite hutte la première fois que Monseigneur de Juliopolis y passa. Dans les portages qu'il faut faire entre Aylmer et les Chaudières, un de nos hommes se juyant déjà assez savant en fait de voyage, crut qu'il était prudent pour lui de suivre l'exemple que lui avait donné la veille un de ses compagnons. En conséquence, après avoir fait ses provisions et avoir dégarni notre cook de deux beaux jambons, il prit son congé, sans même dire adieu au gouverneur, l'insolent! A douze lieues au-dessus d'Aylmer, on arrive au lac des Chats. C'est le plus grand qu'on rencontre sur l'Ottawa; il a sept lieues de long sur deux et trois de large. Il n'est remarquable que par la manière singulière dont il se termine en se divisant en vingt-six branches qui forment autant de chutes, sur une étendue d'une

lieues de Montréal, est le terme de la navigation à la vapeur.  
Le 27 avril, nous étions au portage du Grand Calumet. Le gouvernement y fait pratiquer à travers les rochers un canal considérable, pour faciliter la descente des bois de commerce, qu'il fallait jusqu'à présent tirer, avec beaucoup de perte, dans une chute épouvantable. C'est dans cette chute que, d'après une ancienne tradition, un canot de voyageurs poursuivi par les sauvages, sauta sans recevoir le moindre dommage, et qu'un nommé Cadieux qu'ils avaient laissé dans la précipitation de leur fuite, après avoir échappé à la fureur des barbares, en se cachant dans le creux d'un arbre, mourut d'inanition le neuvième jour, au moment où il revenait ses compagnons. On voit son tombeau au bas de la chute. Le terrain, à en juger par l'apparence qu'il offre sur les bords de la rivière, depuis les Chaudières jusqu'au haut du Calumet, est bien peu propre à la culture. Cependant on voit des fermes assez passables au sud du Lac des Chats. Au-dessus du Calumet, il paraît être, à quelque distance, un peu plus propre à l'agriculture.

Le 30 avril, nous étions au fort Coulonge, à 72 lieues de Montréal. Une fois pour toutes, ces forts de la compagnie consistent en deux ou trois maisons et autant de hangars assez proprement bâtis, le tout environné d'une palissade de quinze à vingt pieds de hauteur et d'un arpent et demi carré. Les forts qui n'ont rien à craindre des sauvages, tels que ceux qui sont sur l'Ottawa et les grands lacs, en sont dépourvus, excepté le fort du Sault Ste-Marie. Nous primes notre campement sur une des nombreuses îles qu'il y a devant ce fort. Pendant la nuit, un ouragan épouvantable, accompagné de pluie et de tonnerre, renversa la tente du gouverneur et la laissa, avec son secrétaire, exposé non pas à la belle étoile, mais au torrent d'eau qui se précipitait avec violence du ciel. Heureusement que la nôtre, présentant le pignon au vent, put résister à sa violence. Le lendemain, un temps superbe nous dédommagea de cette mauvaise nuit. Sur les sept heures, on rejoignit les canots chargés qui avaient laissé Montréal trois jours avant nous. Nos courageux Seigneurs, bien loin d'être abattus par les misères du voyage, semblaient plutôt y trouver un aliment à leur courage. Je t'assure que la joie qui régnait parmi elles, ne contribua pas peu à me ranimer. Nous eûmes à peine le temps de nous informer de leur santé; il fallut aussitôt nous remettre en route.

Nous arrivâmes le même jour au fort William, ou des Allumettes. Il y a là une assez jolie chapelle dont je ne pus voir que l'extérieur. L'Ottawa entre ces deux forts est rempli d'une multitude de petites îles. A quelques lieues au-dessus du fort William, les deux montagnes entre lesquelles l'Ottawa coule constamment jusqu'à Montréal, et qui sont couvertes dans toute leur longueur de pins magnifiques, se rapprochent considérablement pendant l'espace de 12 lieues, ce qui lui a fait donner par les voyageurs le nom de Rivière Oreuse. Au bout de ces douze lieues, les montagnes, en se rejoignant, forment une chute considérable. Sur leur sommet est un petit lac parfaitement isolé, et qui nourrit un nombre prodigieux de harbues; mais malheur à l'imprudent qui oserait en goûter, une mauvaise fièvre lui ferait payer bien cher sa gourmandise. Dans un des portages suivants, on vit une roche cassée en taillant sur laquelle un malheureux voyageur se fit en quelque façon guillotiner par le canot qu'il n'avait pu soutenir. Une petite croix auprès de cette roche, porte cette inscription: "Aujourd'hui pour moi, demain pour toi."

Le lendemain, nous étions à 112 lieues de Montréal, au fort Matawan, et au terme de notre navigation sur l'Ottawa. Sur le sommet d'une montagne à quelques arpents de ce fort, un pin majestueux s'élevait dans les nues, et ses branches, en s'étendant de chaque côté, formaient une croix d'une régularité frappante, et qui peut rivaliser avec le monument national de Belfort. La petite rivière qui vient se jeter dans l'Ottawa au pied de cette montagne, nous conduisit au lac Nipissing. Au rapport des voyageurs, ses bords, il y a quelques années, fournissaient de serpents et de couleuvres, et sir George Simpson m'a dit lui-même en avoir vu en si grand nombre, que le sol en était littéralement couvert. Cette rivière, dans presque toute sa longueur, coule entre des rochers escarpés.

Le cinquième, nous avons traversé le lac Nipissing par un vent de nord-est qui pouvait faire pâlir un jeune voyageur. Ce lac qui n'est pas très-étendu paraît très-profond, et renferme un très-grand nombre d'îles qui sont autant de rochers stériles. De l'autre côté du lac Nipissing, les pins magnifiques qui bordent l'Ottawa dans toute sa longueur, disparaissent pour faire place à une espèce de cypres qui ressemble assez au pin rouge. Les plus gros ont à peine un pied de diamètre à la souche. Cet arbre, le plus résineux que je connaisse, croît sans le secours d'aucune terre, entre les fentes et sur la mousse des rochers.

Du lac Nipissing, la petite rivière des Français qui, comme la précédente, coule dans toute sa longueur entre des rochers à peine revêtus de quelques lambeaux de terre, nous conduisit au lac Huron où nous sommes arrivés le 1er mai. Ce lac en cet endroit a un aspect assez singulier, et qu'il ne présente pas dans les autres parties que j'ai parcourues. Les roches en s'enfonçant graduellement dans l'eau, pendant l'espace d'une lieue, forment une espèce de rivage criblé à la façon d'une dentelle. Les circonstances dans lesquelles nous sommes arrivés sur les bords de ce lac, n'étaient pas bien propres à nous le faire voir avec plaisir. Après avoir passé toute la journée à la pluie, il nous fallut lutter jusqu'à neuf heures contre un vent glacé du nord-ouest, pour atteindre le rivage d'une petite baie de trois lieues de large. Au lieu du beau gazon que nous avions trouvé jusques-là pour y dresser nos tentes, il nous fallut chercher avec bien de la peine, à la lueur du flambeau, un emplacement uni de dix pieds carrés sur ces rochers raboteux, et cela au risque de se briser les membres en tombant dans quelque trou. Un temps très-serein nous permit, le jour suivant, de contempler avec plus de plaisir cette immense étendue d'eau qui n'a d'autres bornes que l'horizon. La grande île Manitoulin et une suite d'autres petites îles qui se succèdent jusqu'au Sault, forment un rempart contre les vents du large, qui sont si redoutables sur ces lacs. Grâce à ce rempart, il n'y a que les plus gros vents qui puissent retarder les canots; ce qui ne nous arriva qu'une demi-journée. Dans l'île Manitoulin, il y a un village considérable de sauvages rassemblés et convertis par le zèle infatigable de M. Proulx leur missionnaire. Toute cette partie du lac est bordée, jusques au Sault, d'une montagne qui laisse à ses pieds une petite lisière de terre couverte de différentes sortes de bois. Les canards et les huards en grand nombre sont à peu près les seuls oiseaux que l'on y ait vus. Il me serait assez difficile de dire quels animaux fréquentent ses bords; car l'on n'y a pas vu trace d'être animés; cependant, au dire des gens, ses animaux sont à peu près les mêmes que ceux du Canada, pour surtout s'y voit fréquemment.

Le dix mai, nous étions au Sault Ste-Marie; les canots chargés, qui devaient nous conduire au terme de notre voyage, n'y arrivèrent que le 17. Nos bonnes religieuses, en apprenant le petit contre-

temps qui nous avait forcés, les attendre, n'en furent pas tout-à-fait aussi déçues qu'on le croit. Nous eûmes le plaisir de trouver une, la Sœur Lagrave, sur le grabat. Les trois mai, en embarquant dans le canot, elle se donna une entorse qui la rendit, pour le reste du voyage, incapable de marcher; malheureusement ce n'était pas la plus légère, mais pourtant une de celles qui pouvait supporter le plus courageusement un pareil accident. A peine eûmes-nous déjeuné que les canots ne attendaient déjà en haut du Sault. Nous allâmes camper dans un endroit appelé la Pointe-aux-Pins, où la violence du vent nous retint pendant deux jours. La, le brave Canadien Doré, qui avait eu depuis Montréal le commandement de la brigade, et qui, par ses prévenances, avait su adoucir ce qui le voyage avait de plus pénible pour nos bonnes religieuses, céda sa place à M. M'Pherson, bourgeois de la compagnie.  
(A continuer.)

M. l'Éditeur  
Ayant vu dans votre Journal n. 2 du 1 Décembre courant une communication signée un Canadien se plaignant que ceux qui ont affaire au Bureau du Secrétaire Civil ne trouvent personne pour leur répondre dans leur langue, je dois dire en réponse que le représentant du Secrétaire Civil ou son Député à Québec entend très bien les deux langues et correspond en Français quand c'est à des Canadiens et en Anglais quand c'est à des Anglais.  
UN AUTRE CANADIEN  
Québec 2 Décembre 1845.

DÉCÈS.  
Au Sault Ste-Louis, le 26, chez son fils messire Marcoux, missionnaire du lieu, dame Marie Magdeleine Valière, âgée de 78 ans, veuve de feu Joseph Marie Marcoux, ci-devant de Québec.

VENTES PAR ENCAN.  
Il sera vendu JEUDI prochain, 4 courant, à DEUX heures, aux chandelles d'encau du sousigné:  
**150 M** INOTS PATATES des Trois-Pistoles de la meilleure qualité  
12 boîtes Chandelles de Londres.  
N. BALZARETTI, E. & C.  
Québec, 3 Décembre 1845.

Sera vendu aux magasins des sous-ignés, à DEUX heures, JEUDI 4 décembre  
LE RESTANT DU FONDS DE MAGASIN de feu BERNARD M'GILL, consistant en Bottes, Souliers, Cuir, Formes, etc., etc., etc.  
24 décembre 1845  
DUPONT & Co

DERNIÈRES VENTES DE PELLETERIES ET FOURRURES POUR LA SAISON.  
VENDREI, prochain, 5 du courant, seront vendues aux chandelles d'encau du sous-igné, les marchandises suivantes:  
**500 P** EAUX d'Astracan  
150 do de d'Astracan de Russie  
50 do de d'Écarlat  
20 do de de Neustria  
25 do de de Zébrine britannique  
200 do de de Foinne  
500 do de de Lapis blanc  
2) Doubles de do  
5 do de de D d'Astracueil  
5 Robes d'Astracan  
250 douzaines Peaux Beane  
25 do de Chamis  
35 côtes Cuir Américain (pour bottes)  
100 Casques à la Prince Albert  
50 do à la Bagot  
100 do de Drap garni d'Astracan  
100 do de de Foinne  
50 do de de Neuria  
50 do de de Zébrine britannique  
25 do de de Lapis blanc de la Mer du Sud  
10) douzaines Mitaines du Canada  
1 caisse Manchons de Zibeline  
1 do de de do  
— A U S S I —  
1 caisse Tapi de table en Toile et de  
1 do Doublure noir  
1 do Drap noir et bleu  
1 belle Carton  
10 do Ouate noire  
2 do Shirlings gris  
1 do Fil à coudre  
1 do Bas gris longs  
2 do Drap pilote  
2 do Converti-supérieurs

Et une grande variété d'autres articles dont le détail serait trop long.  
La vente à DEUX heures précises.  
NAPOLÉON BALZARETTI, E. & C.  
Québec, 3 novembre 1845.

BANQUE D'EPARGNES DE QUEBEC,  
2 décembre 1845  
Montant déposé ce jour..... £32 0 8  
Do. retiré..... 136 18 1  
Augmentation..... £105 2 7

AVIS DU DEPARTEMENT DES POSTES.  
LA prochaine maille pour l'Angleterre (via Boston) sera fermée au bureau de la Poste de Québec, MERCREDI 10 décembre.  
Les lettres affranchies seront reçues jusqu'à 3 heures, et celles non affranchies jusqu'à 4 heures de l'après-midi.  
Bureau de la Poste,  
Québec, 3 décembre 1845.

M. CHARLES DION, instituteur, qui depuis l'incendie demeurait chez M. Théophile Bellin, a établi sa résidence à St-Roch, rue de la Reine, n. 38, où sa Dame tient une école pour les jeunes enfants; M. Dion continue son école anglaise et française au château St-Louis comme ci-devant.  
Québec, 3 décembre 1845. 37-16.

Sucre superbe.  
**30 B** OUAUTS Sucre (Cassonade) très-supérieur, qui viennent de sortir de l'entre-104

—AUSSI A VENDRE—  
51 quarts Cassonade, qualité supérieure  
33 quarts Mélasse  
32 tonnes Rhum de Demerara fort  
50 sacs Painet. 10 sacs Café vert  
Whisky de Montréal de Malson, 1 dans 1  
141 quarts Hareng n. 1 d'Arichat et de la Baie St. George  
84 quarts et drafts Morue verte  
15 do Huile de morue et de chien de mer  
Morue de table, Morue St. Pierre séchée.  
Québec, 3 décembre 1845. D. FRASEP.

CALENDRIER DU BAS-CANADA Pour 1846.  
LE CALENDRIER contiendra une liste correcte du CLERGE DU BAS-CANADA d'après les derniers changements faits dans les deux Diocèses de Québec et Montréal, avec les EVENEMENTS REMARQUABLES, etc., vient d'être mis sous presse à l'imprimerie de M. L. LAFLECHE, et se vendra chez M. L. LAFLECHE, à Québec, le 28 novembre 1845.

### L'Omnibus du Langage.

LE régulateur des locutions vicieuses, des termes indécents, de toutes les fautes qui échappent à l'éducation et à l'instruction, etc., etc. répandus dans la langue écrite ou parlée, par Prosper Barthelemy. Un volume, in-32, P. 18, 1845. En vente chez J. & O. CRAMAZIN, Libraires, rue Ste. Famille, n. 9. Québec, 1er Décembre 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUEBEC. Cité de Québec, le 28 novembre 1845. Dans l'affaire de DENIS MURRAY, failli. Il est ordonné, sur motion du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli se tienne au Palais de Justice en la dite cité de Québec, le JEUDI ONZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'après-midi, pour la preuve des créances, et que le Secrétaire de la dite faillite, préparatoirement à la déclaration d'un dividende.

(Signé) W. POWER, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes.

AVIS.  
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu JOSÉPH SAVARD, écuyer, en son vivant de Québec, marchand de bois, sont requises de présenter leurs comptes, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer le montant de leurs comptes entre les mains du sous-igné qui est autorisé à régler les affaires de la dite succession.

On dispose de gré à gré du restant de son fonds de commerce en bois à la résidence de Madame Savard, au haut de la côte d'Abraham.  
M. TESSIER N. P.  
C. Bourne St. Jean, rue d'Aiguillon.  
Québec, 1er Décembre 1845.

AVIS.  
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu DENIS FRANÇOIS BLAN HET, écuyer, médecin, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent, de payer sous le plus court délai entre les mains de A. B. SIROIS, N. P.  
Québec, 1er Décembre 1845. Rue Cailland n. 2.

CHEMINS A BARRIERES.  
DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau de la Commission des Barrières jusqu'à MERCREDI 3 DECEMBRE prochain, à MIDI, pour visiter, réparer et entretenir en bon état, durant l'hiver, les Chemins suivants:  
LE CHEMIN DE BEAUFORT.  
Depuis les limites de la Cité jusqu'à l'extrémité Est de la Banlieue  
Depuis l'extrémité Est de la Banlieue jusqu'à l'Église de Beaumont.  
Depuis l'Église de Beaumont jusqu'au haut de la Côte de Montmorency.  
LE CHEMIN DE LA SUEDE, depuis son intersection avec le Chemin de Sainte-Foi jusqu'au pied de la Côte de Chamizoy.  
LE CHEMIN DE CHAMPIGNY, depuis son intersection avec le Chemin de la Suede jusqu'à l'extrémité Ouest de la Ferme de Houghton.

Ces Chemins devront avoir deux pieds de largeur et être bien exemptés de cahots et de Bancs de Neige. Il faudra spécifier dans les Soumissions le taux par mille auquel on entreprendra l'ouvrage, et nommer deux cautions pour sa due exécution.  
J. PORTER, Secrétaire.  
Québec, 26 novembre 1845.

AVIS.  
TOUTES personnes qui se trouvent dans le dénuement ou dans une détresse particulière par suite des incendies des 28 mai et 28 juin derniers, sont priés d'inscrire leurs noms, états ou occupations et leurs lieux de résidence dans un livre tenu à cet effet par le sous-igné, à la chambre occupée par le Comité de Distribution à l'Hôtel de Ville, afin qu'elles puissent être visitées et recevoir les secours dont elles auraient besoin.

Toutes personnes respectables pourront inscrire les noms des personnes en détresse qui leur sont connues, entre onze et une heure tous les jours, depuis le 1er jusqu'au 15 Décembre prochain, jour où le livre sera fermé. Les personnes dont les noms auront été inscrits seront visitées; mais afin d'épargner des peines inutiles tant aux demandeurs qu'aux visiteurs, il doit être entendu que les classes suivantes d'incendies ne sont pas de celles qu'on a ici en vue:  
1° Les Pauvres ordinaires de la ville; pour eux, s'ils souffrent des incendies, il est pourvu autrement à leurs besoins.  
2° Les Artisans qui ont de l'emploi constant, à d'assez hauts ou de plus hauts gages qu'avant les incendies, et qui ont déjà eu des secours.  
3° Les personnes qui ont les moyens d'exercer leur état ordinaire.

Hôtel de Ville, 18 novembre 1845.  
N. B.—Les éditeurs de tous les Journaux de Québec, tant français qu'anglais, sont priés d'y insérer l'avis ci-dessus, dans leurs langues respectives, jusqu'au 12 décembre prochain.  
Edw. H. BOWEN, Secrétaire.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUEBEC. Cité de Québec, le 23e jour de novembre 1845. Dans l'affaire de NARCISSE LAMBERT, failli. Il est ordonné, sur motion du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et l'admission du failli se tienne au Palais de Justice en la dite cité de Québec, le VENDREDI DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'après-midi.

(Signé) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes. Pour copie conforme, (Signé) F. LEMIEUX, Solliciteur.

Le sous-igné a été nommé seul syndic à la faillite de Narcisse Lambert, Banqueroutier.  
F. LEMIEUX, Avocat.  
Québec, 26 novembre 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUEBEC. Cité de Québec, le 23e jour de novembre 1845. Dans l'affaire de NARCISSE LAMBERT, failli. Il est ordonné, sur motion du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et l'admission du failli se tienne au Palais de Justice en la dite cité de Québec, le VENDREDI DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'après-midi.

(Signé) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes. Pour copie conforme, (Signé) F. LEMIEUX, Solliciteur.

Le sous-igné a été nommé seul syndic à la faillite de Narcisse Lambert, Banqueroutier.  
F. LEMIEUX, Avocat.  
Québec, 26 novembre 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUEBEC. Cité de Québec, le 23e jour de novembre 1845. Dans l'affaire de NARCISSE LAMBERT, failli. Il est ordonné, sur motion du créancier requérant, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit failli, pour la preuve des créances et l'admission du failli se tienne au Palais de Justice en la dite cité de Québec, le VENDREDI DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'après-midi.

(Signé) J. C. BRUNEAU, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes. Pour copie conforme, (Signé) F. LEMIEUX, Solliciteur.

Le sous-igné a été nommé seul syndic à la faillite de Narcisse Lambert, Banqueroutier.  
F. LEMIEUX, Avocat.  
Québec, 26 novembre 1845.

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.  
DES SOUMISSIONS seront reçues aux bureaux des sous-ignés, n. 12 rue St. Jean, (où l'on peut voir les plans et d'ici) jusqu'au MERCREDI DIX D'AVRIL prochain, pour la construction d'une MAISON d'habitation et dépendances pour James Moiz, écuyer, sur l'Esplanade.  
On exigera des soumissions séparées comme suit, savoir:  
Pour la Maçonnerie en pierre et brique  
L'ouvrage de Plâtrier  
L'ouvrage de Charpentier et Menuiserie  
L'ouvrage de Peintre et de Vitrier  
L'ouvrage de Ferblantier.  
HACKER & STAVELEY, Architectes et Ingénieurs civils.  
Québec, 28 novembre 1845.

# MAGASIN DE FOURRURES

Anglaises et Canadiennes,

**En Gros et en Detail,**  
A QUEBEC.

**W. S. HENDERSON & CO.**

AYANT été depuis plusieurs années favorisés du patronage des principales familles de Québec et de Montréal, ont cette année considérablement accru leurs importations, particulièrement de FOURRURES FINES, et viennent de recevoir par les navires *Jane Elane, Pearl, Great Britain, Wilson et Zealous*, un fonds de marchandises dans la ligne ci-dessus qui, ils peuvent le dire avec confiance, sont sans rivaux dans ce marché, tant pour la qualité des matières que pour la façon.

Ils disent aux acheteurs en détail, et au commerce en général, que par les facilités qu'ils ont d'obtenir les peaux des premières mains en Angleterre, en Russie et en Allemagne, ils sont en état et déterminés de ne laisser vendre à meilleur marché par aucune autre maison dans leur ligne.

Fourrures de toute espèce pour les Dames et les Messieurs exécutées sur commande. Leurs conditions de vente en gros sont libérales. Les acheteurs feront bien d'examiner leurs marchandises et leurs prix avant d'acheter ailleurs.

— AUSSI —

Demandées, 20 filles pour couple, qui trouveront de l'emploi constant.

**Point de second prix.**

Québec, 7 novembre 1845.

## ATELIER D'ED. THIVIERGE

MARCHAND-TAILLEUR,

RUE DU PONT (CRAIG), FAUBOURG ST.-ROCH,

(Nouvelle maison construite sur les ruines de son ancienne demeure, depuis l'incendie du 18 mai.)

(Celui à l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, est ouvert jusqu'à ce que la maison soit louée.)

### Basse-Ville.

Le propriétaire de ces établissements informe respectueusement ses amis et le public en général que sans discontinuer le magasin et atelier de tailleur, à l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, à la Basse-Ville de Québec, il est maintenant résidant à son ancienne demeure, rue du Pont, faubourg St.-Roch, où il a reçu un assortiment général et choisi de marchandises et de fournitures de goût dans sa ligne, égal à tout ce qu'on peut voir de plus beau à Québec en ce genre, tels que draps fins et super-fins, des couleurs les plus à la mode, draps de castor, doekins, casimirs de toute nuances et de toutes qualités, patrons de veste de laine, de satin et de velours, etc., etc.

Il espère, par son assiduité à exécuter les commandes, l'excellence de sa coupe et l'excellence des matériaux, mériter plus que jamais le patronage et l'approvisionnement public.

N. B. Le soussigné a besoin d'un chef d'établissement (foreman) qui sache l'anglais et le français et la tenue des livres, auquel il donnera de bons gages.

A LOUER—A l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, vis-à-vis de chez M. Catro, un superbe magasin. S'adresser à ce bureau ou à Ed. THIVIERGE. Québec, 24 octobre 1845.

## LA VUE RÉTABLIE,

LE MAL DE TÊTE NERVEUX ET LA SURDITÉ GUÉRIS.

LE CÉLÈBRE  
**Tabac pour les Yeux**  
DE  
**CRIMSTONE,**  
BIEN CONNU DANS  
LA GRANDE-BRETAGNE  
ET L'IRLANDE,



RECOMMANDÉ  
PAR LA  
**Faculté**  
POUR LA GUÉRISON DE  
TOUS LES  
**Maux d'Yeux et de Tête**

CE TABAC de senteur est entièrement composé d'herbes britanniques. On peut le prendre plus fréquemment que d'autres tabacs avec la plus parfaite sûreté et satisfaction pour le consommateur.

Un nouvel approvisionnement de cet article vient d'être reçu par l'agent en gros et en détail pour le Canada,

THOMAS BICKELL,  
Rue St. Jean, Québec,  
18 octobre 1845. Epicier et Importateur de Porcelaine, Verrerie et Faïence.

### MOULIN A RABOTER ET A SCIER.

LES soussignés ayant établi un Moulin pour les objets ci-dessus sur la propriété, rue Saint-Dominique à Saint-Roch, ci-devant employée par M. Woolsey à moudre le Plâtre de Paris, prennent la liberté d'annoncer que leur mécanisme sera en pleine opération d'ici au 20 du courant, et qu'ils seraient alors préparés à raboter et embouteiller les madriers, planches, etc., pour planchers, toitures, etc., de grandeurs variant de 5-Sixes de pouce à 3 pouces d'épaisseur et de 3 à 14 pouces de largeur. Par la supériorité du mécanisme qui se monte et par l'expérience de l'individu sous la direction de qui l'ouvrage sera placé, ils ont l'assurance de pouvoir exécuter les commandes avec rapidité et produire de l'ouvrage qui donnera une satisfaction générale, et ils sollicitent respectueusement le patronage du public.

CHALMERS, NICHOLSON & Co.  
Québec, 7 novembre 1845.  
N. B. Pour plus amples informations s'adresser au Moulin.

### MAGASIN DE TABAC DE QUÉBEC,

Encoignure des rues Saint Pierre et Sous-le-Fort, vis-à-vis le magasin de MM. MASSON, LANGEVIN & Co.

LES soussignés désirent appeler respectueusement l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur fonds ÉTENDU ET PRÉCIEUX de tabac qu'on trouvera égal en qualité les meilleurs qui aient été jusqu'ici sur ce marché et qui seront vendus aux conditions les plus libérales et aux plus bas prix du marché.

VASS & Co.  
N. B. Le plus haut prix du marché donné pour de la GRAINE DE LIN.  
Québec, 1er novembre 1845.

### BUREAU DE LA COMPAGNIE

**DU CHEMIN DE FER**

DR  
ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.



### Avis.

MONTRÉAL, 11 novembre 1845.

CEUX qui ont souscrit pour des parts dans le Stock du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique, sont par les présentes notifiés et requis de payer au Bureau de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à Montréal, le ou avant le TRÉNTE-ET-UN-NOUVEAU jour de DÉCEMBRE prochain, TROIS LOUIS SEIZE CHELINS courant par PART, ce qui, avec le montant déjà payé en souscrivant, complètera le PREMIER INSTALLLEMENT de l'ATLANTIQUE LOUIS SEIZE CHELINS courant par PART.

Par ordre, THOMAS STEERS,  
Secrétaire-Trésorier.

La Gazette du Canada, la Gazette-Officielle de Québec, The Sherbrooke Gazette, la Minerve, l'Aurore, et le Canadien, de Québec publieront cette annonce jusqu'au 31 décembre.—13 novembre.

F. LUC MOREAU, Notaire, a établi son Bureau dans la maison de M. DAVID LECOURT; Quai Napoléon.

## W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE,  
OFFRE A VENDRE :

### 50 BOITES chandelles de Londres

75 do do de Montréal  
30 do do de blanc de baleine  
14 do do de cire  
30 do do savon de Plymouth  
150 do do de Liverpool  
50 barils pommes d'Amérique (Greenings)  
50 do do grises  
50 petits barils raisins en grappes d'Espagne  
50 barils pommes fameuses  
50 boîtes chandelles de blanc de baleine  
54 do pommes de France, en bâtons de fantaisie  
5 bâtons bié-diade

AUSSI,

Saumon fumé  
Haricots  
Jambons  
Lard Sec  
L'excès de mer en bâtons finement  
mélangés  
Caplan-frais

Québec, 24 novembre 1845.

### Avis.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre le ci-devant Conseil municipal du DISTRICT DE GAYNE sont requises de les présenter au SOUTIEN-CI-DEVANT Warden de ce Conseil, avant le QUINZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE prochain, afin qu'il en soit fait rapport au Secrétaire de la Province.

JEAN LE BOUTILLIER,  
Précé, 1er novembre 1845.

Dans l'affaire de C. A. Holt & Co., faillis.

A VENDRE,  
LA MAISON très commode et dépendances, rue Ste. Genevieve, Cap, maintenant occupée par le major LAVINE.—S'adresser au bureau de GILLESPIE, GREENSHIELDS & Co., Ou à MURISON & TOBIN.  
Québec, 14 octobre 1845.

PRODUIT DE LA FABRIQUE DE GOMME ELASTIQUE METALLIQUE BREVETÉE DE GOODYEAR,  
—Constantin—

CLAQUES d'homme, de femme et d'enfant, Cuêtres (Leggins), Pantalons et Culottes de pilote, Souliers et Sacs de voyage

—AUSSI—

Draps caoutchouc breveté pour couvrir les voitures  
Do do do vers. du Japon  
Do do do pour Tapis  
Les soussignés sont autorisés à prendre des ordres pour les articles ci-dessus, lesquels seront exécutés aux prix de fabrique de New-York en ajoutant seulement les droits et frais d'importation.

G. & H. GIBSONE.  
Québec, 31 octobre 1845.

### AVIS.

Le soussigné offre à vendre à son Bureau, Quai de Napoléon : Quelques Timbres d'excellent BEURRE de KAMOURASKA et SIE-ANDRE mis avec beaucoup de soins pour l'usage des familles—à un prix très modéré.  
WILLIAM HENRY ROY,  
28 octobre 1845.

### ECOLE DU SOIR DE W. THOM.

ON prévient respectueusement le public que W. T., assisté de son frère, reprendra ses classes du soir pour l'hiver, lundi 3 novembre prochain. Rue Sainte-Ange, 6.  
27 octobre 1845.

### POÈLES DES TROIS-RIVIÈRES.

A vendre aux magasins du soussigné :  
50 POÈLES doubles de 3 pieds  
30 do simples de 3 do  
10 do do de 2 1/2 do  
A. J. MAXHAM.  
Québec, 27 octobre 1845.

Tapis de toile cirée.  
LES soussignés viennent de recevoir et offrent en vente à des prix réduits,  
1 caisse Tapis de Toile cirée de qualité supérieure, 5 verges de large sur 20 verges de long.  
MASSON, LANGEVIN & Co.  
Québec, 11 août 1845.

### A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNÉS, SON LEUR QUAI RUE ST-PAUL : 2  
**8,000 PIÈCES** Madriers de Pin de 2  
6,0 0 do Estens de Pin, 2 do  
75,0 0 do Planches de Pin de 12  
pieds, livrables aux mois de juillet, août et septembre.

Ces bois sont assez bien assésonnés pour être employés tel été,  
WELCH & DAVIES,  
Québec, 21 juin 1845.

CHARLES GORTLEY & Co.  
VOILIER,  
IMPORTATEURS.

TOILE à voile et grément de vaisseau Cordage assorti, Câbles, Lignes, Fil, etc., à vendre en gros et en détail.  
Rue St.-Jacques, Basse-ville,  
Québec, 28 mars 1845.

### COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES.

CAPITAL £1,000,000 STERLING.  
LES soussignés sont autorisés à accepter des RISQUES CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, à des conditions favorables, et à régler les réclamations pour pertes sans le renvoyer en Angleterre.  
RYAN, CHAPMAN & Co.,  
Montréal.  
Par RYAN BROTHERS,  
N° 37, rue St. Pierre, Québec

### AVIS.

Le soussigné a été nommé Agent pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ETNA, de Hartford (Connecticut), et est maintenant prêt à prendre des risques contre le Feu. Cette Compagnie a maintenant une Agence à Montréal, qui a été en activité pendant les 20 dernières années, et a toujours été prompte et libérale à régler pour les pertes. Et étant son caractère, le soussigné s'attend à une part de la confiance et du patronage publics.

DANIEL MCGIE,  
Quai de Hunt,  
Québec, 18 juillet 1845

### Compagnie d'Assurance DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné que les actionnaires de cette institution sont requis de faire leurs versements de un et un quart par cent, chacun des quels devra être fait le premier jour des mois suivants, savoir : Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier et Février.

Par ordre, S. WRIGHT,  
Secrétaire.  
Québec, 2 juin 1845.

P. WHITHAM, faiseur d'instruments de Chirurgie et Couturier, No. 36, rue Ste. Anne, vis-à-vis l'Eglise Ecosaise, Haute-Ville, Québec.

## NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY,

( Société d'Assurance sur la vie du Fonds National de Prêt ),  
26, CORNHILL, LONDRES,

**Capital £500,000 Sterling.**

Autorisé par Acte du Parlement.

WESTON HUNT, Quai de Hunt, Agent pour Québec.

Médecin.—JOSEPH MORRIN, écuyer, M. D.  
Solliciteur.—

Primes pour l'Assurance de £100 sur une seule vie.

Age le prochain jour de nais	POUR LA VIE.					Age le prochain jour de nais	POUR LA VIE.				
	PRIME ANNUELLE.		PRIME UNIQUE.		Pour une année seulement.		PRIME ANNUELLE.		PRIME UNIQUE.		Pour une année seulement.
	Sans profits.	Avec profits.	Sans profits.	Avec profits.			Sans profits.	Avec profits.			
15	1 9 6	1 12 10	1 3 2	1 15 6	1 16 2	35	2 15 4	3 1 6	4 8 11	1 11 5	1 12 1
17	1 10 3	1 14 8	3 2 12	1 15 10	1 16 7	38	2 17 0	3 3 3	4 9 9	1 12 9	1 12 4
19	1 11 1	1 15 6	3 3 12	1 16 4	1 17 0	41	2 18 8	3 5 3	5 0 7	1 13 6	1 13 2
21	1 12 9	1 16 4	3 4 9	1 16 11	1 17 8	44	3 0 6	3 7 3	5 1 5	1 13 6	1 13 9
23	1 13 7	1 17 4	3 5 2	1 17 3	1 18 4	47	3 2 6	3 9 3	5 2 4	1 13 6	1 14 4
25	1 14 6	1 18 4	3 5 15	1 17 7	1 18 6	50	3 4 8	3 11 10	5 3 3	1 13 6	1 15 0
27	1 15 5	1 19 4	3 6 9	1 18 1	1 19 0	53	3 6 11	3 14 10	5 4 4	1 13 6	1 15 8
29	1 16 5	2 0 3	3 7 4	1 18 7	1 19 6	56	3 8 4	3 17 4	5 5 7	1 13 6	1 16 5
31	1 17 5	2 1 3	3 7 17	1 19 8	1 20 3	59	4 0 7	4 0 7	5 6 10	1 13 6	1 17 3
33	1 18 6	2 2 9	3 8 11	1 19 8	1 21 1	62	4 2 4	4 2 9	5 7 12	1 13 6	1 18 4
35	1 19 7	2 3 5	3 9 10	1 20 4	1 22 0	65	4 4 2	4 3 6	5 8 16	1 13 6	1 19 7
37	2 0 8	2 4 0	3 9 19	1 21 1	1 23 0	68	4 6 4	4 4 13	5 9 16	1 13 6	2 0 3
39	2 1 10	2 5 3	4 0 17	1 21 4	1 24 0	71	4 8 7	4 5 10	6 0 16	1 13 6	2 1 3
41	2 2 3	2 6 7	4 1 12	1 22 1	1 25 0	74	5 1 10	4 6 7	6 1 14	1 13 6	2 2 1
43	2 3 4	2 7 10	4 2 7	1 22 4	1 26 0	77	5 3 13	4 7 4	6 2 12	1 13 6	2 3 1
45	2 4 5	2 8 13	4 3 2	1 22 7	1 27 0	80	5 5 16	4 8 1	6 3 10	1 13 6	2 4 1
47	2 5 6	2 9 16	4 4 7	1 23 0	1 28 0	83	5 7 19	4 9 6	6 4 8	1 13 6	2 5 1
49	2 6 7	2 10 19	4 5 2	1 23 3	1 29 0	86	5 9 22	4 10 1	6 5 6	1 13 6	2 6 1
51	2 7 8	2 11 22	4 6 7	1 23 6	1 30 0	89	6 1 25	4 11 6	6 6 4	1 13 6	2 7 1
53	2 8 9	2 12 25	4 7 2	1 24 0	1 31 0	92	6 3 28	4 12 1	6 7 2	1 13 6	2 8 1
55	2 9 10	2 13 28	4 8 7	1 24 3	1 32 0	95	6 5 31	4 13 6	6 8 0	1 13 6	2 9 1
57	2 10 11	2 14 31	4 9 2	1 24 6	1 33 0	98	6 7 34	4 14 1	6 9 8	1 13 6	3 0 1
59	2 11 12	2 15 34	4 10 7	1 24 9	1 34 0	101	6 9 37	4 15 6	7 0 6	1 13 6	3 1 1
61	2 12 13	2 16 37	4 11 2	1 25 0	1 35 0	104	7 1 40	4 16 1	7 1 4	1 13 6	3 2 1
63	2 13 14	2 17 40	4 12 7	1 25 3	1 36 0	107	7 3 43	4 17 6	7 2 2	1 13 6	3 3 1
65	2 14 15	2 18 43	4 13 2	1 25 6	1 37 0	110	7 5 46	4 18 1	7 3 0	1 13 6	3 4 1
67	2 15 16	2 19 46	4 14 7	1 25 9	1 38 0	113	7 7 49	4 19 6	7 4 8	1 13 6	3 5 1
69	2 16 17	2 20 49	4 15 2	1 26 0	1 39 0	116	7 9 52	4 20 1	7 5 6	1 13 6	3 6 1
71	2 17 18	2 21 52	4 16 7	1 26 3	1 40 0	119	8 1 55	4 21 6	7 6 4	1 13 6	3 7 1
73	2 18 19	2 22 55	4 17 2	1 26 6	1 41 0	122	8 3 58	4 22 1	7 7 2	1 13 6	3 8 1
75	2 19 20	2 23 58	4 18 7	1 26 9	1 42 0	125	8 5 61	4 23 6	7 8 0	1 13 6	3 9 1
77	2 20 21	2 24 61	4 19 2	1 27 0	1 43 0	128	8 7 64	4 24 1	7 9 8	1 13 6	4 0 1
79	2 21 22	2 25 64	4 20 7	1 27 3	1 44 0	131	8 9 67	4 25 6	8 0 6	1 13 6	4 1 1
81	2 22 23	2 26 67	4 21 2	1 27 6	1 45 0	134	9 1 70	4 26 1	8 1 4	1 13 6	4 2 1
83	2 23 24	2 27 70	4 22 7	1 27 9	1 46 0	137	9 3 73	4 27 6	8 2 2	1 13 6	4 3 1
85	2 24 25	2 28 73	4 23 2	1 28 0	1 47 0	140	9 5 76	4 28 1	8 3 0	1 13 6	4 4 1
87	2 25 26	2 29 76	4 24 7	1 28 3	1 48 0	143	9 7 79	4 29 6	8 4 8	1 13 6	4 5 1
89	2 26 27	2 30 79	4 25 2	1 28 6	1 49 0	146	9 9 82	4 30 1	8 5 6	1 13 6	4 6 1
91	2 27 28	2 31 82	4 26 7	1 28 9	1 50 0	149	10 1 85	4 31 6	8 6 4	1 13 6	4 7 1
93	2 28 29	2 32 85	4 27 2	1 29 0	1 51 0	152	10 3 88	4 32 1	8 7 2	1 13 6	4 8 1
95	2 29 30	2 33 88	4 28 7	1 29 3	1 52 0	155	10 5 91	4 33 6	8 8 0	1 13 6	4 9 1
97	2 30 31	2 34 91	4 29 2	1 29 6	1 53 0	158	10 7 94	4 34 1	8 9 8	1 13 6	5 0 1
99	2 31 32	2 35 94	4 30 7	1 29 9	1 54 0	161	10 9 97	4 35 6	9 0 6	1 13 6	5 1 1
101	2 32 33	2 36 97	4 31 2	1 30 0	1 55 0	164	11 1 100	4 36 1	9 1 4	1 13 6	5 2 1
103	2 33 34	2 37 100	4 32 7	1 30 3	1 56 0	167	11 3 103	4 37 6	9 2 2	1 13 6	5 3 1
105	2 34 35	2 38 103	4 33 2	1 30 6	1 57 0	170	11 5 106	4 38 1</			